



MUSÉE NATIONAL
D'HISTOIRE ET D'ART 4/6

Musée Dräi Eechelen

PARTAGES DU LUXEMBOURG

1659

Au 17e siècle, le duché de Luxembourg, qui faisait alors partie des Pays-Bas espagnols, se retrouve au milieu de la guerre franco-espagnole (1635-1659) qui s'inscrit dans la Guerre de Trente ans.

Par le Traité des Pyrénées de 1659, l'Espagne cède à la France les villes-fortresses d'Ivoix-Carignan, Montmédy, Thionville, Damvillers et leurs périphéries. La majeure partie du territoire luxembourgeois est cependant préservée.

1815

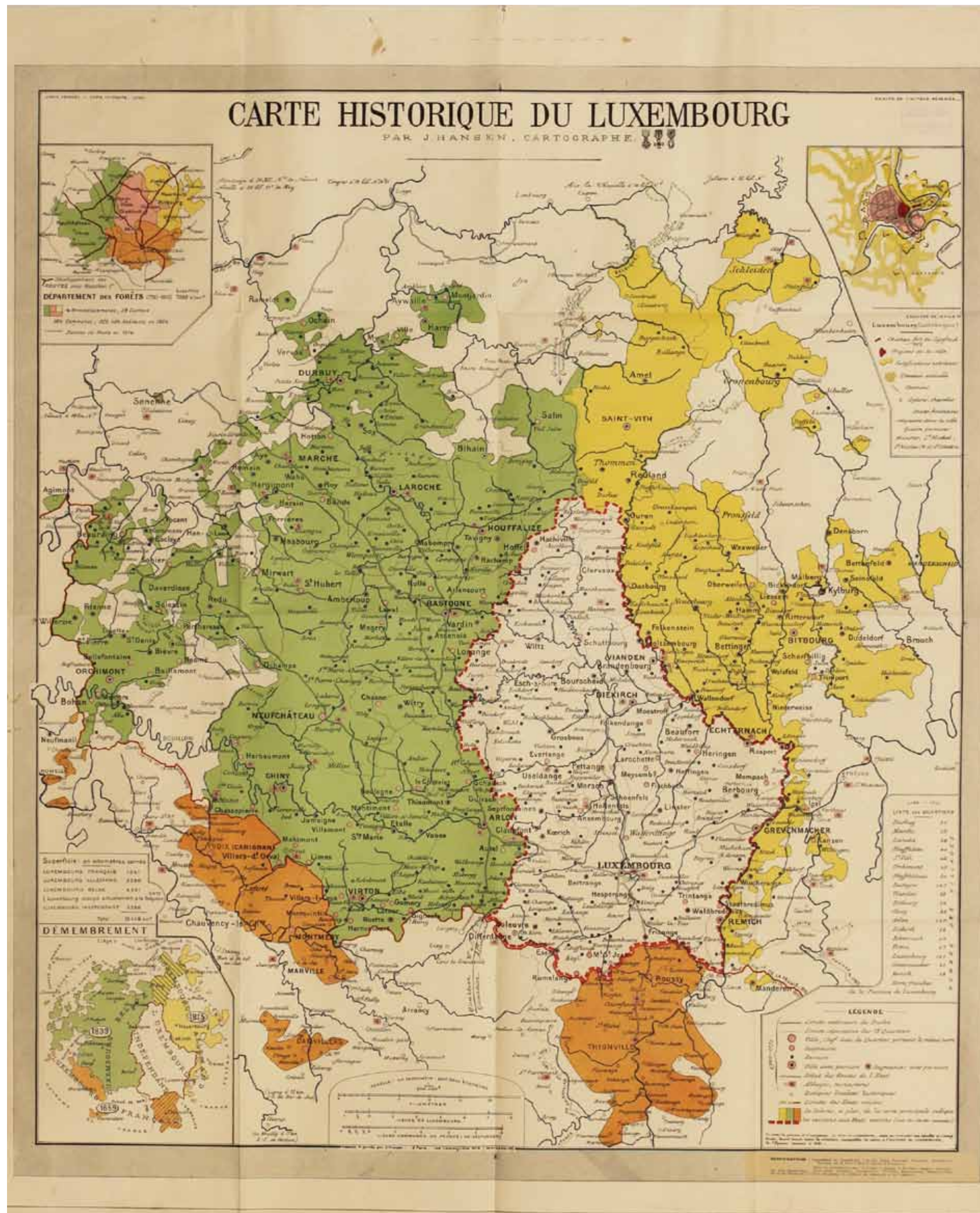
Après la destitution de Napoléon, le Congrès de Vienne décide en 1815 du nouvel ordre européen. Le Grand-Duché de Luxembourg est officiellement rétabli comme un état indépendant et rattaché au Royaume des Pays-Bas par union personnelle. Comme il est également membre de la Confédération germanique, sa capitale est déclarée forteresse fédérale. La réorganisation territoriale reprend en grande partie les frontières de l'ancien duché existantes jusqu'en 1795. Les régions situées à l'est de la Moselle, de la Sûre et de l'Our sont transférées à la Prusse. La nouvelle réglementation de 1818 agrandit le Luxembourg : les cantons de Vielsalm, Durbuy, la Roche, Marche, Saint-Hubert et quelques autres, reviennent au Grand-Duché.

1839

Suite à la Révolution belge, les provinces du sud du Royaume des Pays-Bas se libèrent en 1830, et la même année, la Belgique devient indépendante. Sous la pression des grandes puissances, le traité des XXIV articles en 1839 aboutit finalement au partage du Luxembourg entre la Belgique et les Pays-Bas.

En respectant la frontière linguistique, sauf pour la ville d'Arion qui est une forteresse belge, le pays est divisé entre la nouvelle Province du Luxembourg appartenant à la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, qui demeure membre de la Confédération germanique et continue d'être rattaché aux Pays-Bas par union personnelle. Le Luxembourg perd ainsi les territoires suivants : Arlon, Aubange, Bastogne, Durbuy, Marche-en-Famenne, Neufchâteau et Virton. Le territoire annexé par la Belgique est de 4370 km², soit 65% de la surface totale du Luxembourg et environ 50% de la population. Le tracé de la frontière est tellement strict que plusieurs communes sont désormais coupées en deux.

La *Convention des Limites* du 7 août 1843 élimine les dernières ambiguïtés concernant la démarcation entre la Belgique et le Grand-Duché et fixe définitivement le Luxembourg dans ses frontières actuelles.



Carte scolaire des années 1930 par J. Hansen affichant l'ensemble des démembrements du Luxembourg à partir de 1659.



Plaque de garde-frontière, au monogramme W (Guillaume I - Guillaume III, 1815-1890)



287 bornes en fonte numérotées marquaient la frontière avec la Belgique. Un bon nombre existe encore de nos jours.

MUSÉE

FORTERESSE, HISTOIRE, IDENTITÉS

Dräi Eechelen

Musée Dräi Eechelen - Forteresse, Histoire, Identités

Du jeudi au lundi de 10 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 20 h

5, Parc Dräi Eechelen, L-1499 Luxembourg

Tél. 26 43 35, Fax 26 43 35-99

info@m3e.public.lu · www.m3e.lu



Franz Joseph Karl Maria Wirz (1802-1863), ingénieur des mines, fut chargé du tracé complexe de la frontière entre la Belgique et le Luxembourg. Peu après, il devint ingénieur en chef des travaux publics à Luxembourg (J.-B. Fresez).

Avec son projet CARTE BLANCHE, l'hebdomadaire woxx met ses pages centrales à disposition des instituts culturels luxembourgeois. Pendant six éditions, ils peuvent disposer librement de cet espace pour offrir un aperçu de leurs collections.